

I) Présentation générale du territoire

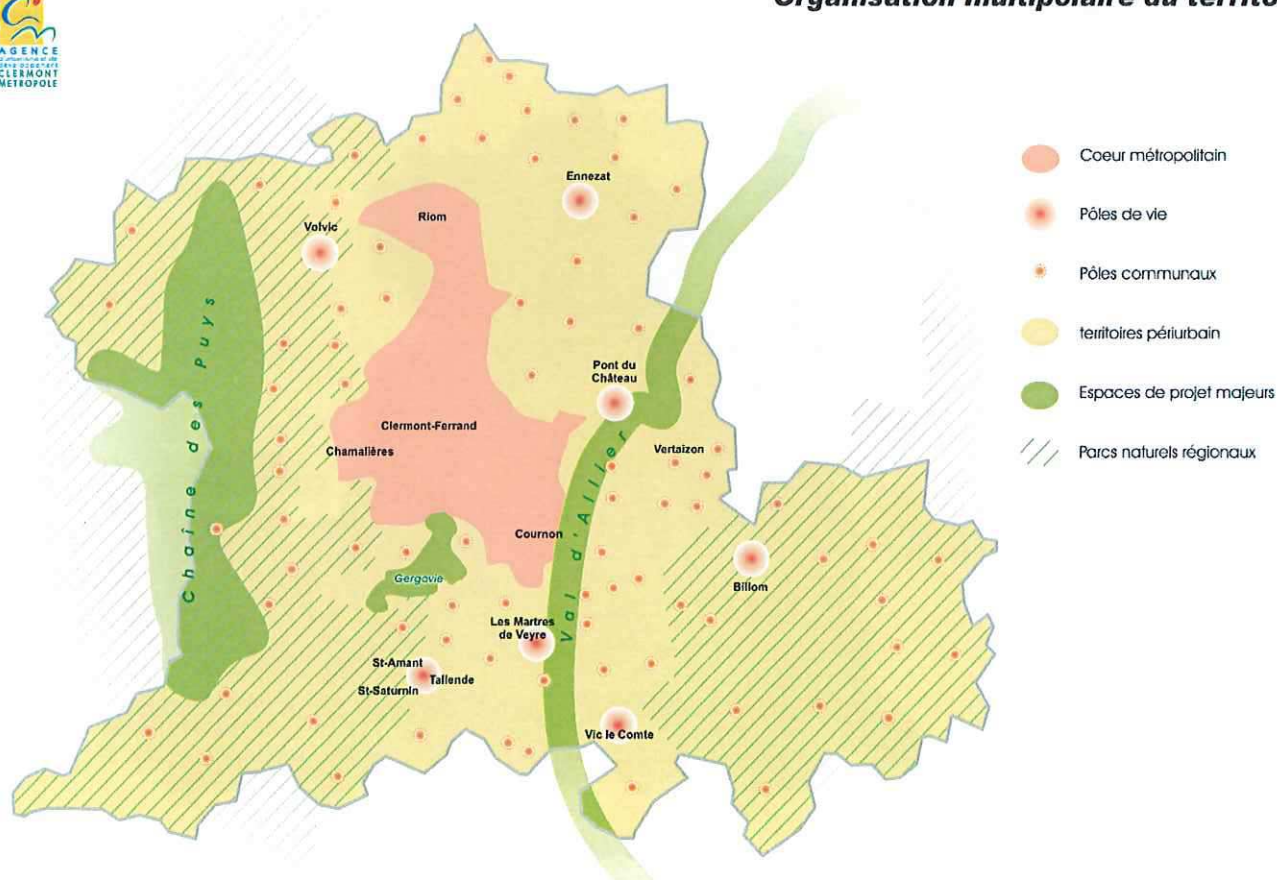
A) Le territoire du contrat

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est **original** en ce qu'il allie une métropole à des espaces périurbains et ruraux dynamiques (50% du territoire du Grand Clermont se trouve sur les 2 PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez). Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de se bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants, sur 106 communes.



Organisation multipolaire du territoire



L'assise juridique du Grand Clermont

Le syndicat mixte du grand Clermont a beaucoup évolué depuis sa création : du SIEPAC en charge de l'élaboration du schéma directeur de 1995, il était devenu Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Grâce à la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé, le 16 octobre 2014, en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**. Cette transformation a eu pour conséquence de renforcer le rôle du Conseil de Développement et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services.

Aussi, le Grand Clermont a été doté en 2015 d'un service d'instruction du droit des sols mutualisé entre 54 communes. Il assure également la maîtrise d'ouvrage d'une voie verte le long de l'Allier et porte un programme LEADER.